



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que suite au résultat d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 15 février 2018, concernant le règlement no. 54 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructure (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue pour une somme n'excédant pas 2 378 000 \$, le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018, a adopté la résolution 2018-04-92, retirant le règlement no. 54.

Donné à Daveluyville, ce 11 avril 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière